

MULTINATIONAL: BENIN, COTE D'IVOIRE, GHANA, NIGERIA ET TOGO ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)



ETUDE SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOROUTE DU CORRIDOR ABIDJAN- LAGOS.

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA COMMISSION DE LA CEDEAO

1. La Commission de la CEDEAO a reçu des dons du Fonds Africain Développement (FAD) et du Fonds Européen de Développement (à travers la Facilité d'Investissement pour Afrique –AfIF) pour couvrir le cout des études du projet de développement de l'Autoroute du Corridor Abidjan-Lagos, et souhaite utiliser une partie de ces fonds pour financer les contrats de services des consultants chargés de **fournir une assistance technique multidisciplinaire afin de renforcer la capacité de la CEDEAO et des pays membres participants (PMP) à gérer efficacement tout le volet étude.**
2. Les services sous le présent contrat consistent essentiellement à : (i) fournir un appui technique à la CEDEAO et à la cellule d'exécution du projet (CEP) dans la gestion des différentes composantes de l'étude ; (ii) appuyer la compilation des normes utilisées dans les pays membres participants et valider celles qui seront appliquées pour l'étude ; (iii) soutenir et coordonner la préparation et la réalisation des études techniques détaillées ; (iv) consolider les résultats des études de trafic et identifier le meilleur alignement ; (v) fournir des services de conseils multidisciplinaires en gestion de projet, y compris pour les passations de marchés et la mobilisation des ressources financières ; (vi) organiser des activités de coordination multilatérale, y compris les réunions de l'équipe de réalisation des études et du Comité de pilotage ainsi que les ateliers de validation de divers rapports ; et (vii) organiser et fournir des activités de formation et de renforcement des capacités.
3. Une étude de faisabilité, une évaluation environnementale, des études socioéconomiques et des études techniques détaillées seront conduites afin de couvrir l'ensemble du corridor dans le cadre de contrat distinct pour les lots suivants: i) Lot 1 : Abidjan (Côte d'Ivoire) - Takoradi (Ghana), 295.3 km ; ii) Lot 2 : Takoradi (Ghana) - Accra (Ghana) -Akanu (Ghana) -Akanu (Ghana), 389 km ; and iii) Lot 3 : Akanu (Ghana) - Noepe (Togo) - Lomé (Togo) - Agonmey Glozoun (Togo) - Athieme (Benin) - Cotonou (Benin) - Seme-Krake (Benin) - Lagos (Nigeria), 300.12 km. Toutes les distances indiquées sont données à titre indicatif et pourraient être plus importantes si les États membres confirmaient éventuellement les alignements.
4. La durée totale des études techniques est estimée à vingt-sept (27) mois pour chaque lot et l'assistance technique couvrira les trois (3) lots susmentionnés pendant au moins une période comprise entre vingt-quatre (24) mois et trente-six (36) mois, avec des experts de courte durée à affecter à des activités spécifiques en fonction des besoins. La mission pour l'assistance technique devrait commencer en mai 2019.
5. La Commission de la CEDEAO invite les Consultants (bureaux spécialisés dans les études d'ingénierie des infrastructures de transport, assistance technique au maître d'ouvrage pour les grands projets d'infrastructures) à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés, éligibles, et qualifiés doivent fournir des informations sur leurs capacités et leur expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir des services de nature similaire. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont: A) expérience générale dans les services d'assistance technique (AT) dans le domaine des études routières transfrontalières ou multinationales (études, AT au maître d'ouvrage, entrepreneur de travaux, supervision) au cours des dix (10) dernières années ; (B) expérience spécifique dans le domaine des études techniques pour la construction d'autoroutes ou de routes à caractère autoroutier, avec des ouvrages de franchissement ou des carrefours de niveaux séparés (échangeurs) réalisés au cours des dix (10) dernières années ; (C) Expérience spécifique dans le domaine de l'assistance technique ou de l'assistance au maître d'ouvrage dans la gestion de projets d'infrastructures de transport routier au cours des dix (10) dernières années ; (D)

Expérience dans la gestion de travaux routiers (réhabilitation, construction ou développement) avec un appui à la passation de marchés et à la mobilisation de ressources sur des projets financés par des donateurs en Afrique subsaharienne ; (E) Expérience de formation des cadres supérieurs au cours des cinq (5) dernières années ; (F) la disponibilité du personnel clé (liste, qualification et expérience) ; (G) moyens logistiques et matériels (H) installations informatiques et logiciels spécialisés, etc. (I) capacité à produire des rapports ainsi que toute documentation nécessaire sur l'étude en Anglais et en Français.

NOTE:

- i) **Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet, et ne sera prise en compte que lorsque le candidat joint des pièces justificatives indiquant les informations relatives les contacts de l'autorité contractante afin de faciliter la vérification de l'information fournie : Extraits du contrat (page de couverture intérieure et page de signature page) ou Attestation de bonne performance.**
- ii) **Aucune firme dont l'attribution du Marché a été recommandée pour les trois (3) lots des études de Faisabilité et d'Ingénierie Détaillée citées à la section 3 ci-dessus ne sera éligible à cette assistance technique conseil ou tout autre volet de l'étude de l'autoroute du corridor routier Abidjan-Lagos.**

Les Consultants peuvent se mettre en groupe/consortium afin d'accroître leurs chances de qualification.

6. Les critères d'éligibilité, la préparation de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures de la Banque africaine de développement pour l'utilisation des consultants " (édition de mai 2008 - révisée en juillet 2012), disponible sur le site Web de la Banque : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera basée sur la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) et une liste restreinte de (6) firmes présentant les meilleurs profils sera établie après la manifestation d'intérêt. Les firmes qui font partie d'un réseau international doivent également soumettre une manifestation d'intérêt.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses e-mail mentionnées ci-dessous pendant les heures d'ouverture : de 8 h à 12 h (heure locale) les jours ouvrables : procurement@ecowas.int avec copie à pgueye@ecowas.int ; vtulay@ecowasint.onmicrosoft.com; cappiah@ecowas.int ; sbangoura@ecowas.int

8. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le **Judi, 28 Février 2019 à 16h00 (GMT+1), Heure Nigériane**, et doivent y être clairement indiquées : "**Etude sur le projet de développement de l'autoroute du corridor Abidjan- Lagos/ Manifestation d'intérêt pour les services de consultant d'assistance technique à la commission de la CEDEAO et à la Cellule d'exécution du Projet**" et adressées à :

Bureau du **Commissaire**,
Administration Générale et Conférence,
Cinquième Etage (5ème) au siège de la Commission,
Plot 101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, Abuja,
NIGERIA.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises :

i) Par voie électronique aux adresses électroniques ci-dessous

- vtulay@ecowas.int et pgueye@ecowas.int
- **avec copies à:**
 - deklu@ecowas.int
 - sbangoura@ecowas.int
 - procurement@ecowas.int
 - cappiah@ecowas.int
 - ikkamara@ecowas.int

ii) Remis sous forme écrite (un (1) original signé plus trois (3) copies en (personne ou par courrier recommandé) à l'adresse physique indiquée au paragraphe 8 ci-dessus.

9. Les langues de travail sont l'anglais et le français. La manifestation d'intérêt sera soumise en anglais.